

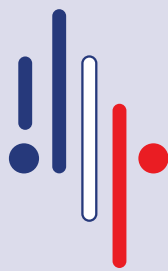


**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de préfiguration de l'Agence de l'Innovation pour les Transports

Synthèse



**Agence de
l'Innovation** pour
les **Transports**

Claire BARITAUD
DGITM

Juillet 2021

Frédéric MEDIONI
DGAC



Synthèse

« La promesse que je veux qu'ensemble nous tenions pour les années à venir, c'est celle-ci : celle de penser les transformations fondamentales dont notre pays a besoin et que nos concitoyens attendent... C'est l'intelligence, les femmes et les hommes, c'est la connaissance intime de la capacité de toutes celles et ceux qui se déplacent dans notre pays, la capacité à articuler les mobilités entre un train à grande vitesse, un train express régional, un transport urbain, le vélo, la voiture, ces multiples usages de transport que vous appelez de vos vœux et qui font que vous ne vous déplacez pas simplement de Paris à Rennes mais peut-être de la banlieue parisienne à Saint-Malo, à Pleyben ou ailleurs. »

Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République,
à Rennes le 1^{er} juillet 2017

Depuis 2017, le gouvernement s'engage à « repenser les mobilités du XXI^{ème} siècle », à accompagner la transformation du secteur des transports avec l'ensemble des parties prenantes.

La loi d'orientation des mobilités promulguée le 24 décembre 2019 a ouvert le champ de cette transformation pour passer d'une logique de transports à une logique de mobilités afin que tous puissent avoir des solutions de mobilité partout, dans tous les territoires. A l'issue des assises de la mobilité, la démarche France Mobilités a été initiée en parallèle du projet législatif afin de soutenir l'expérimentation, le développement et la diffusion dans tous les territoires de solutions innovantes permettant d'améliorer durablement la mobilité du quotidien.

Le risque de fractures territoriales n'est pas le seul défi.

La transition écologique du transport est un enjeu majeur, avec 30% des émissions de gaz à effet de serre issus de ce secteur. 97% de ces émissions proviennent du mode routier, suivi des modes aérien, maritime et ferroviaire. Il est nécessaire de trouver des solutions pour atteindre la neutralité carbone au niveau national d'ici 2050 comme indiqué dans la feuille de route de la stratégie nationale bas carbone.

La révolution numérique est à double tranchant. Elle apporte de considérables opportunités de développement, en permettant le traitement, en réseau, de données d'origines diverses pour aller vers de nouveaux services portés par des organisations libérées des modèles traditionnels. Cependant, ces opportunités nécessitent que les questions éthiques et sociétales majeures posées par l'utilisation et le partage des données soit correctement traitées.

Les crises, et particulièrement la crise sanitaire, ont des impacts très forts sur les déplacements, avec un effondrement de la fréquentation et des recettes de services pour les transports collectifs comme pour l'aérien. La reprise de la fréquentation des transports pourrait s'avérer longue et difficile, en fonction de la situation sanitaire et de la transformation pérenne de certaines activités.

Le secteur des transports va ainsi vivre une transformation profonde au cours des 30 prochaines années, avec ces 4 grands défis à relever : la transition écologique et énergétique, la révolution digitale, la cohésion des territoires et la résilience des services de transport et de logistique en temps de crise.

Fort de ce constat sur les enjeux de transformation du secteur, et convaincu du rôle central que peuvent jouer les agents de l'Etat dans la nécessaire levée des verrous à l'innovation, le ministre chargé des transports, Jean-Baptiste Djebbari, a annoncé le 8 avril dernier la création de l'Agence de l'Innovation pour les Transports au sein du Ministère chargé des Transports, lors du Conseil ministériel pour le développement et l'innovation dans les transports (CMDIT).

Portée par les deux Directions générales, l'Agence se veut un catalyseur d'innovation, au service des citoyens et au service du rayonnement de la France. Pour mener cet exercice, l'État doit se projeter avec audace, explorer de nouvelles modalités d'action.

Le présent rapport vise à proposer une mise en œuvre opérationnelle de l'Agence, commune aux deux Directions générales, en étudiant les questions de l'organisation adaptée pour garantir un fonctionnement agile et efficace, des moyens, de la gouvernance, et en préparant en avance de phase les premières étapes opérationnelles : construction d'une marque, d'une vitrine, préparation d'un programme d'accélération, mise en place de partenariats et création de liens privilégiés avec des partenaires institutionnels internationaux.



Réseau

L'AIT pour animer un réseau au service de l'innovation dans les transports

- R1** Doter l'AIT d'une identité forte, visible, reconnue, incarnée par une vitrine digitale, une identité visuelle, un label, des antennes locales et un programme phare pour l'accompagnement des innovateurs.
- R2** Confier à l'AIT la coordination ministérielle pour la stratégie d'innovation pour les transports en lien avec le secrétariat général pour l'investissement.
- R3** Installer dans les six mois suivant l'inauguration de l'agence un conseil des financeurs regroupant les acteurs du financement notamment du secteur privé, afin d'orienter les financements vers les innovations du secteur des transports et mobilités.
- R4** S'appuyer sur France Mobilités pour développer les mobilités du quotidien pour tous et dans tous les territoires.
- R5** Annoncer 5 premiers partenariats structurants dès l'inauguration de l'AIT.
- R6** Installer au moins une trentaine d'antennes de l'Agence de l'Innovation pour les Transports à l'horizon 2023, en précisant les services apportés.
- R7** Afin de favoriser la mise en place d'une dynamique autour de l'AIT, mettre en place une charte de labellisation incitant les acteurs de l'écosystème à rejoindre la communauté.

Accélération

L'AIT pour soutenir et accélérer l'innovation française

- A1** Lancer en septembre 2021 un programme d'accélération à plusieurs volets pour accompagner les projets et démarches d'innovation, permettant d'accompagner 5 à 10 projets externes à l'administration dans le domaine des mobilités vertes, 5 projets internes, 5 projets portant sur les communautés de données, et 5 démonstrateurs de solution permettant le partage de l'espace aérien.
- A2** Définir en 2022 un programme « tremplin » pour les jeunes pousses prometteuses qui ne sont pas encore au stade de prototype.
- A3** Faciliter l'accès des porteurs d'innovation français à l'international, en recensant tous les acteurs de l'État pouvant fournir un appui à l'AIT et les partenaires à l'étranger ; établir des partenariats début 2022.

Efficacité

L'AIT, une agence efficace au cœur de l'administration, pour la mettre au service de l'innovation

- E1** Définir une agence qui s'appuie sur des équipes de pilotage à la DGAC et à la DGITM en fonctionnement matriciel.
- E2** Pour rendre durable le fonctionnement matriciel de l'Agence, mettre en place un pilotage et une gouvernance adaptée et l'inscrire dans les objectifs des deux directions générales. Inscrire l'organisation au sein de la DGAC et de la DGITM au moyen de textes de niveau adéquat (arrêté, décision, délégation de signature).
- E3** Proposer des pistes pour la valorisation des agents de l'administration contribuant au développement de solutions innovantes (expérimentateurs, entrepreneurs) dans leur parcours professionnel.

- E4** Valoriser les agents dont les idées ont été retenues par l'AIT. Labelliser les expérimentateurs et entrepreneurs.
 - E5** Lancer dès que possible, au plus tard à l'inauguration, une plateforme numérique collaborative commune à la DGAC et à la DGITM et à leurs services déconcentrés pour animer la communauté des veilleurs, émetteurs d'idée, expérimentateurs et entrepreneurs.
 - E6** Pour formaliser la création de l'Agence, mettre en place un protocole d'accord engageant les deux directions générales et visé par le ministre.
 - E7** Installer en 2021 un conseil d'orientation stratégique associant les ministères ayant une mission sur les transports au niveau national, des élus, des personnalités qualifiées.
 - E8** Définir en 2021 des indicateurs d'atteinte des résultats et un suivi analytique trimestriels, rapportés en comité de direction.
-



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Agence de
l'Innovation pour
les Transports**